

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Biosafe  
Code du produit : 570

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV  
Waterpoortstraat, 2  
B-8900 Ieper - Belgique  
T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79  
[sds@cidlines.com](mailto:sds@cidlines.com) - <http://www.cidlines.com>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)
Worldwide	<a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a>		
Ελλάδα	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Un traitement spécifique est urgent.  
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

facilement enlevées. Continuer à rincer Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.

P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION Rincer la bouche NE PAS faire vomir Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.

### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

Phrases R

: R35 - Provoque de graves brûlures

Phrases-S

: S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
1-Heptanol, 2-propyl-, 7EO	(n° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 02-2119549160-47	5 - 15	Xn; R22 Xi; R41
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS) 112-34-5 (Numéro CE) 203-961-6 (Numéro index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	1 - 5	Xi; R36
Trisodium 2-[bis(carboxylatométhyl)amino]propanoate	(n° CAS) 164462-16-2 (N° REACH) 01-0000016977-53	1 - 5	Xi; R36
Hydroxyde de potassium	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 19-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	1 - 5	Xn; R22 C; R35

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Heptanol, 2-propyl-, 7EO	(n° CAS) 160875-66-1 (N° REACH) 02-2119549160-47	5 - 15	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS) 112-34-5 (Numéro CE) 203-961-6 (Numéro index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Trisodium 2-[bis(carboxylatométhyl)amino]propanoate	(n° CAS) 164462-16-2 (N° REACH) 01-0000016977-53	1 - 5	Met. Corr. 1, H290
Hydroxyde de potassium	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 19-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Autres informations : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Mesures d'hygiène : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
France	VLE (mg/m³)	2 mg/m³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m³)	2 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m³)	2 mg/m³
Espagne	VLA-EC (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	VME (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	Remarque (CH)	(einatembarer Staub)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	2 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (15 min)	2 mg/m³
Australie	STEL (mg/m³)	2 mg/m³
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	67,5 mg/m³

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

<b>2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)</b>		
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	101,2 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	67 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	EU,DFG,Y,11
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	67,5 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	10 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	101,2 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	15 ppm
<b>Trisodium 2-[bis(carboxylatométhyl)amino]propanoate (164462-16-2)</b>		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	2000 mg/kg de poids corporel/jour	
Aiguë - effets locaux, cutanée	2000 mg/cm²	
Aiguë - effets locaux, inhalation	40 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	170 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	40 mg/m³	
A long terme - effets locaux, inhalation	4 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets systémiques, cutanée	400 mg/kg de poids corporel	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	20 mg/m³	
Aiguë - effets systémiques, orale	85 mg/kg de poids corporel	
Aiguë - effets locaux, cutanée	400 mg/cm²	
Aiguë - effets locaux, inhalation	20 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, orale	17 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	20 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets locaux, inhalation	2 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l Assessment factor: 50	
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l Assessment factor: 500	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l Assessment factor: 100	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	24 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	2,5 mg/kg poids sec Assessment factor: 100	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	100 mg/l Assessment factor: 10	
<b>Hydroxyde de potassium (1310-58-3)</b>		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, inhalation	1 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m³	
<b>2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)</b>		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	101,2 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	20 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	67,5 mg/m³	
A long terme - effets locaux, inhalation	67,5 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	50,6 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, orale	1,25 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	34 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	10 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets locaux, inhalation	34 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l Assessment factor: 100	
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l Assessment factor: 1000	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	3,9 mg/l Assessment factor: 100	

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

#### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) : 4 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) : 0,4 mg/kg poids sec

#### PNEC (Sol)

PNEC sol : 0,4 mg/kg poids sec

#### PNEC (Orale)

PNEC orale (empoisonnement secondaire) : 0,000056 kg/kg de nourriture Assessment factor: 90

#### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration : 200 mg/l Assessment factor: 10

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Type	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Reusable gloves	Polyvinylchloride (PVC)	6 (>480 min)	0.5	2 (< 1.5)	EN 374

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides. Domaine d'utilisation: B. Résistance mécanique: 3

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection, Lunettes de sûreté	Poussières., gouttelette	limpide, Plastique.	EN 166

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2

Type	Norme
	EN 943

Protection des voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140)

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Full face mask	ABEK	vapour protection, dust protection	EN 132, EN 140



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert(e).
Odeur	: Citron.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca 12 (1%)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ca 1,1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec :Acides.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Irritation	: Corrosif pH: ca 12 (1%)
Corrosivité	: Provoque de graves brûlures. pH: ca 12 (1%)
Sensibilisation	: Non applicable
Toxicité à dose répétée	: Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible.
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biosafe	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Biosafe	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Biosafe	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3267

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
Description document de transport (ADR) : UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium), 8, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification (ADR) : C7

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

LQ : LQ07

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : 2X

#### 14.6.2. Transport maritime

Non applicable

#### 14.6.3. Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# Biosafe

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Biosafe n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
légal

##### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

### SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*